



Décision du 20 décembre 2022 portant désignation des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de l'ERAFP

NOR : ECOY2303899S

Le Directeur de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique,

Vu :

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 44 ;

L'arrêté du 22 avril 2022 portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics ;

La décision du 27 septembre 2022 portant création d'un comité social d'administration au sein de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) et précisant son organisation ;

Le procès-verbal du 8 décembre 2022 des élections au comité social d'administration,

La désignation par la CFDT ERAFP de ses représentants au sein du comité social d'administration de l'ERAFP en date du 13 décembre 2022 ;

Décide :

Article 1 :

Sont nommés représentants titulaires au comité social d'administration de l'ERAFP :

Olivier BONNET

Véronique NANSOT

Article 2 :

Sont nommés représentants suppléants au comité social d'administration de l'ERAFP :

Pierre DEVICHI
Mélany MILLET

Article 3 :

Le directeur de l'ERAFP est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale* et sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante

Fait à Paris, le 20 décembre 2022

Laurent Galzy
Directeur de l'ERAFP